

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Laetitia GAUGUIN,
- Jean-François COURTY,
- Julie CODRON,
- Coralie CONCHAUDRON,

ABSENTS EXCUSES :

- Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à Coralie CONCHAUDRON,
- Samuel CHARA, donne pouvoir à Laetitia GAUGUIN,

ABSENTS :

- Gérard PERROT.

Date de la convocation : 2 mars 2026

Le nombre de conseillers présents étant de 6, ajouté de 2 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2026,
- Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
- Vote du Compte Financier unique 2025,
- Vote de l'affectation des résultats 2025,
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement,
- Vote du Budget Primitif 2026 – Etat des dépenses et recettes en investissement et fonctionnement,
- Dépenses à imputer au compte 6232 - Fêtes et cérémonie,
- Dépenses à imputer au compte 6234 – Réception,
- Dépenses à imputer au compte 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations,
- Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2026 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 30 janvier 2026. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026.**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
24	03/02/2026	Divers	Mr BRICOLAGE RELAIS	24,40 €
25	03/02/2026	Fournitures bureau	BRUNEAU	164,03 €
49	24/02/2026	Téléphone fixe	BRUNEAU	91,80 €
Total des décisions émises				280,23 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 280,23 €.**

2. Vote du compte financier unique 2025 :

Madame le Maire précise que le compte financier unique (CFU) de 2025 ne pourra être voté. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Chaque conseiller municipal a reçu communication du détail par article des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement à l'occasion de l'envoi de la convocation.

Le compte financier unique 2025 est présenté par section comme suit :

Items	Résultats antérieurs à la clôture de l'exercice au 31/12/2024 : Soit au 01/01/2025	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	-36 598,46		51 682,67	15 084,21
Fonctionnement	123 544,87	-36 598,46	10 496,94	97 443,35
Total	86 946,41	-36 598,46	62 179,61	112 527,56

- **Suite à une panne informatique de l'application du centre de gestion comptable CDG-D et en l'absence à ce jour de la validation définitive du CFU mais compte tenu de l'attestation du comptable du SGC il est proposé aux membres du conseil d'approuver le résultat de clôture 2025, le vote du CFU définitif devant être reporté lors d'un prochain conseil.**

3. Vote de l'affectation des résultats 2025 :

Madame le Maire propose l'affectation des résultats cumulés à reporter sur l'exercice 2026, à savoir :

RESULTAT CUMULE au 31/12/2025	Items	Montant
	Excédent de fonctionnement	97 443,35
	Déficit d'investissement	15 084,21
	TOTAL CUMULE	112 527,56

Items	Libellé	somme
Investissement	R 001 Excédent de financement commune	15 084,21
Fonctionnement	Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserve affectée à l'investissement)	5 665,79
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté	91 777,56
	Total affecté	112 527,56

Restes à réaliser 2025 (RAR) en dépenses d'investissement : 20 750 € selon état transmis au comptable public le 08/01/2026

Soit une affectation des résultats cumulés au 31/12/2025 proposée ci-dessous de 112 527,56 € :

- Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserves affectées à l'investissement) (20 750 € - 15084.21 €) pour la somme 5 665,79 €,
- Report en Investissement R 001 pour la somme de 15 084,21 €.
- Report en fonctionnement R 002 pour la somme de 91 777,56 €.

Virement du fonctionnement vers l'investissement

Compte 023 (fonctionnement)	40 000 €
Compte 021 (investissement)	40.000 €

- **L'affectation des résultats cumulés de l'année 2025 est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.**

4. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement :

La nomenclature M57, permet la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sous réserve qu'une délibération soit prise.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser Mme le Maire en cas de besoin à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.**

5. Vote du budget primitif 2026 – Etat des dépenses et recettes en investissement et fonctionnement :

La commission des finances s'est réunie le 16 février 2026 dernier et a examiné le budget qui est présenté au conseil ce jour.

Section de fonctionnement :

Madame le Maire détaille les différentes **recettes prévisionnelles de l'année 2026** d'un montant de 343 377,56 € **sur la section de fonctionnement** par chapitre soit :

Recettes prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2026
Chapitre 70 - Produits de gestion courante	4 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	162 000,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	71 800,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	13 800,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	91 777,56
Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2026	343 377,56

Madame le Maire énonce les différentes **dépenses prévisionnelles de l'année 2026** d'un montant de 343 377,56 € **sur la section de fonctionnement** par chapitre soit :

Dépenses prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	156 020,00
Chapitre 012 - Charges du Personnel	37 734,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	75 790,00
Chapitre 66 - Charges financières	322,60
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
Chapitre 014 - Atténuation des produits	30 152,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	40 000,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 358,96
Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026	343 377,56

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 de la section de fonctionnement de la commune.

- Le budget primitif 2026 de la section de fonctionnement d'un montant de 343 377,56 € est validé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.

Section d'investissement :

Madame le Maire détaille les différentes recettes prévisionnelles de l'année 2026 d'un montant de 98 024 € sur la section d'investissement par chapitre :

Recettes prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2026
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	31 807,23
021 - Virement de la section de fonctionnement	40 000,00
Total des recettes d'investissements prévisionnelles	71 807,23
001 - Solde d'exécution d'investissement	15 084,21
040 - Ordre de transfert en sections	3 358,96
041 - Opérations patrimoniales	7 773,60
Total des recettes prévisionnelles d'investissements 2026	98 024,00

Madame le Maire énonce les différentes dépenses prévisionnelles de l'année 2026 d'un montant de 98 024 € sur la section d'investissements par article :

Dépenses prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2026
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	77 250,00
Total dépenses d'équipement	77 250,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 000,40
001 - Résultat cumulé d'investissement reporté	
Total des dépenses financières	13 000,40
Total des dépenses d'investissements prévisionnelles	90 250,40
041 - Opérations patrimoniales	7 773,60
Total des dépenses d'investissement prévisionnelles 2026	98 024,00

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 de la section d'investissement de la commune.

- Le budget primitif 2026 de la section d'investissement d'un montant de 98 024 € est validé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.

6. Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie :

Mme le Maire énonce la somme budgétée de 8 000 € pour l'ensemble des dépenses relatives aux organisations fêtes et cérémonies.

- **Les dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie d'un montant de 8 000 € sont validées à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.**

7. Dépenses à imputer au compte 6234 — Réception :

Mme le Maire n'a pas budgété de somme pour l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité, mais pourra l'alimenter par le biais de la fongibilité des crédits si nécessaires

- **Les dépenses à imputer au compte 6234 - Réception futures d'un montant non connues seront alimentées si nécessaire par la fongibilité des crédits, validées à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.**

➤ Dépenses à imputer au compte 65748 — Subvention de fonctionnement aux associations :

Considérant l'importance de la vie locale et le rôle des associations, Mme le maire propose d'affecter au compte 65748 une somme globale de 6 800 € et que les demandes des associations feront l'objet d'une décision individuelle d'attribution.

- **Les dépenses à imputer au compte 65748 - Subventions de fonctionnement aux associations d'un montant budgétaire global de 6 800 € sont validées à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.**

Informations diverses :

- **Elections municipales du 15 mars 2026**
- **Aire de jeux :** fermée temporairement ; le tourniquet et la bascule sont à changer,
- **Les tables et bancs autour de la mare :** doivent être installés cette semaine,
- **Contrat ENEDIS / OA :** photovoltaïque salle des fêtes : effet à compter du 01/04/2026,
- **Piscine d'Aillant :** doit être terminée en juin 2026. Projet natation pour regroupement scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

A Les Ormes, le 9 mars 2026

La secrétaire de séance,
Marilyne MORIN

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD

